

## Courrier ANAS avril 2020

Depuis quelques mois sur [www.anas.fr](http://www.anas.fr) l'Association Nationale des Assistants Sociaux publie les résultats d'une enquête relative aux pratiques de ses membres en matière de protection de l'enfance.

Le tiers des adhérents de l'ANAS (appelés « ASS » dans ce document) ont répondu à 23 questions. Cette enquête, conçue à des fins exploratoires se voulait en prise directe avec le réel-quotidien des pratiques professionnelles. Il s'agissait de demeurer au plus près des cadres de pensées et des outils à l'œuvre dans les services sociaux en matière de protection de l'enfance.

Chiffres et graphiques à l'appui, on y constate notamment que :

- la protection de l'enfance est une préoccupation majeure des ASS (94,3% attribuent le plus haut niveau de priorité à cette tâche),
- leurs pratiques professionnelles sont influencées par leur niveau de confiance dans leur formation,
- la protection de l'enfance s'exerce dans un climat de doute et d'incertitude générés par le manque d'indicateurs fiables, l'instabilité législative, le manque de confiance dans l'encadrement technique (seulement 33,2% s'appuient sur les conseils de leur hiérarchie)
- 68,2% des ASS privilégient les conseils de leurs pairs membres de l'équipe sociale ou pluridisciplinaire
- malgré l'inconfort de leurs positions les ASS assument leurs responsabilités
- (...)

En communiquant ces données qu'ils ont eux-mêmes réunis, les membres de la Commission Protection de l'Enfance proposent un regard acérés sur le travail de protection de l'enfance. Malgré ses limites et ses imperfections, ils proposent une prise de parole centrée sur le travail accompli plutôt que sur des attitudes de justification ou de revendication.